



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 3738

Texte de la question

ÉPANDAGE AÉRIEN À LA MARTINIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine

M. Alfred Marie-Jeanne. La question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le 6 avril 2009, lors du débat sur le projet de loi pour le développement économique des outre-mer, j'ai introduit et soutenu l'amendement n° 49 ainsi libellé : " À compter de la publication de la présente loi, l'épandage aérien est interdit dans les départements d'outre-mer. "

Ce n'était pas un amendement anti-banane. La Martinique étant saturée de pesticides en tous genres, j'ai tenu à attirer l'attention du ministre sur la gravité de la situation sanitaire qui en découlait, de ses conséquences sur la santé publique et sur les autres activités économiques, à l'instar de la pêche, interdite sur une grande partie du littoral. Comme il fallait s'y attendre, cet amendement fut rejeté.

Quelque six mois et demi plus tard, la directive européenne du 21 octobre 2009 arrive aux mêmes conclusions en interdisant l'épandage aérien, mais avec possibilité de dérogation. Et c'est ainsi que, le 8 décembre 2011, le préfet de Martinique signa l'arrêté portant dérogation à l'interdiction.

Sans faire d'amalgame, dois-je rappeler le traumatisme causé par l'emploi du chlordécone, dont la rémanence s'étend sur six siècles selon les scientifiques ?

Interdit aux États-Unis, en Allemagne et en France, ce dangereux pesticide a reçu trois dérogations successives pour que son utilisation à la Martinique soit prolongée. Nous sommes à la première dérogation pour l'épandage aérien.

Même si le pesticide employé n'est pas le chlordécone, sa nocivité continue de s'ajouter à la strate engendrée par tous les autres, car la dépollution n'a pas encore commencé.

Nous sommes en flagrante contravention avec les recommandations expresses du Grenelle de l'environnement.

Las, monsieur le ministre, une nouvelle ère de dérogations a débuté. Va-t-on réitérer les erreurs du passé ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, vous conviendrez avec moi que la culture de la banane est, avec plus de 15 000 emplois, une activité absolument stratégique pour l'île de la Martinique.

Or, aujourd'hui, toute la récolte de bananes de la Martinique, dans toutes les exploitations sans exception, est menacée par un champignon noir, la cercosporiose noire pour être très précis, qui menace de détruire l'intégralité de la récolte dans les semaines qui viennent.

La seule solution dont nous disposons aujourd'hui est l'épandage aérien par voie dérogatoire.

Pour vous rassurer, je tiens à préciser qu'il s'agit d'une dérogation limitée dans le temps. J'ai bon espoir que, d'ici deux ans, nous trouvions d'autres traitements à partir du sol grâce au travail des producteurs de bananes de l'île.

Un certain nombre de zones seront exclues de ce traitement, notamment les zones d'habitation et les zones

situées au-dessus des rivières.

Enfin, ce traitement a reçu non seulement l'accord du préfet mais aussi celui du conseil régional, auquel j'ai demandé un avis préalable avant de donner cette autorisation.

Par ailleurs, je tiens à préciser que nous continuerons à développer des traitements de substitution qui permettront d'éviter l'utilisation de ces phytosanitaires. Avec l'ensemble du Gouvernement, et Nathalie Kosciusko-Morizet en particulier, nous sommes décidés à poursuivre notre politique de réduction de l'utilisation des phytosanitaires.

Le plan Écophyto 2018, qui vise à réduire de 50 % l'utilisation des phytosanitaires en France, est en route. Il fonctionnera parce qu'il repose sur la confiance et le travail avec les agriculteurs, dans le respect des engagements du Grenelle.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3738

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 2011